



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2000/32
25 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-deuxième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS DES DOMAINES DONT
LA SOUS-COMMISSION S'EST DÉJÀ OCCUPÉE OU POURRAIT S'OCCUPER**

Réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme

Note du secrétariat

1. À sa cinquante et unième session, la Sous-Commission, dans sa résolution 1999/27, a pris note du document de travail sur la question des réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme établi par Mme Françoise Hampson conformément à la décision 1998/113 de la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1999/28 et Corr.1) et a fait siennes les conclusions qu'il contenait, y compris en ce qui concerne l'importance de la réalisation d'une étude complète sur la question des réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme. La Sous-Commission a décidé de nommer Mme Françoise Hampson Rapporteuse spéciale ayant pour mandat d'établir une étude complète concernant les réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme sur la base de son document de travail ainsi que des observations formulées et des débats tenus à la cinquante et unième session de la Sous-Commission.
2. Étant donné que la Commission des droits de l'homme, à sa cinquante-sixième session, a décidé de demander à la Sous-Commission de prier Mme Hampson de lui soumettre un mandat révisé concernant sa proposition d'étude sur les réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme qui contienne de plus amples éclaircissements sur la façon dont cette étude compléterait les travaux déjà engagés en la matière, notamment par la Commission du droit international (décision 2000/108), aucun document n'a été établi par Mme Hampson pour la présente session de la Sous-Commission.
